



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

OBJET :

DISPOSITIONS ORGANIQUES

44) Association La Grande 10

Adhésion – Assemblée générale – Désignation des représentants
de la Ville

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	41
Absents représentés	4
Absents excusés	4
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Les points de l'ordre du jour ont été examinés dans l'ordre suivant : points 1 à 56, points 63, 64 et 68, points 57 à 62, points 65 à 67, points 69 à 72, vœu

PRESENTS

Philippe BOUYSSOU, Maire, Guillaume SPIRO, Méhadée BERNARD, Karim MASTOURI, Malika ZEDIRI, Jean-François CLAUDON, Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1) Alexandra MORTET, Clément PECQUEUX, Simon VEISSIERE, Farida HANAIZI, Bertrand QUINET, Ouarda KIROUANE, Fenda DIARRA, Guillaume RUCHAUD, Audrey MEDEVILLE, Fabienne OUDART (à partir du point 63), adjoints au Maire.

Philippe MALHEIRO, Abdelhalim SAAD, Sahra ZIDELKHILE, Claire MILLEVILLE, Théophile BORNET, Célia RIFFAUD, Francine COLSON, Vincent GARREAU, Louis MAZIERE, Sarah OUISTI, Djeneba SANGARE, Estelle BOUFALA (à partir du point 2), Léo JANIS-TOURNIER, Kiruththiga SANTHALINGAM, Sébastien PRALIN, Maryse DORRA, Mounia CHOUAF (à partir du point 1), Thomas MIELE, Laurent MONFRET, Rebecca DEPRez, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUÉ, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Fabienne OUDART, adjointe au Maire, représentée par Ouarda KIROUANE (jusqu'au vote du point 56)
Ayoub RAGBI, adjoint au Maire, représenté par Méhadée BERNARD
Sébastien SCARPINATO, adjoint au Maire, représenté par Karim MASTOURI
Nourdine KHALED, conseiller municipal, représenté par Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1)
Jubaid AHAMED, conseiller municipal, représenté par Léo JANIS-TOURNIER

ABSENTS EXCUSES

Kheira FREIH BENGABOU, adjointe au Maire (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)
Mounia CHOUAF, conseillère municipale (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)
Estelle BOUFALA, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 1)
Nourdine KHALED, conseiller municipal (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

(par 40 voix pour et 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUÉ, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

DISPOSITIONS ORGANIQUES

44) Association La Grande 10

Adhésion – Assemblée générale – Désignation des représentants de la Ville

LE CONSEIL,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33,

vu sa délibération du 19 novembre 2015, décidant l'adhésion de la Ville d'Ivry-sur-Seine à l'« association pour promouvoir le prolongement de la ligne de métro n° 10 », approuvant ses statuts et désignant les représentants de la Ville appelés à siéger à l'Assemblée générale, organe délibérant de ladite association,

vu les statuts de l'Association approuvés le 11 février 2016, et modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2016,

vu l'enregistrement national de l'Association sous le n° W941010498 du 3 mai 2016 et sa parution au Journal Officiel du 21 mai 2016,

vu la résolution n° 4 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2016 de l'Association pour promouvoir le prolongement de la ligne de métro n° 10 approuvant la dénomination usuelle « La Grande 10 »,

considérant l'intérêt de promouvoir au travers de l'association « La Grande 10 » le projet d'amélioration du réseau de transports en commun en appui à la requalification urbaine et au développement économique du territoire,

considérant que l'adhésion à une association doit être renouvelée annuellement,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil municipal, de désigner de nouveaux délégués de la Commune, soit deux titulaires et deux suppléants à l'Assemblée générale de l'association « La Grande 10 »,

vu les résultats du vote auquel il a été procédé, le cas échéant,

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association « LA GRANDE 10 » pour 2026 et le règlement de la cotisation annuelle s'élevant à 5000 €.

(par 48 voix pour, et 1 voix contre)

ARTICLE 2 :: DESIGNNE comme suit, les représentants de la Ville appelés à siéger au sein de l'Assemblée générale de « La Grande 10 » :

Titulaires	Suppléants
Clément PECQUEUX	Abdelhalim SAAD
Simon VEISSIERE	Vincent GARREAU

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 17/04/2026

RECU EN PREFECTURE

LE 17/04/2026

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17/04/2026